



## Achat d'un appartement visité par une autre agence immobilière

Par **Coralie26**, le **25/02/2011** à **19:02**

Bonjour,

Je cherche un appartement à acheter et pour cela j'ai fait appel à plusieurs agences immobilières tout en cherchant aussi par moi-même, de particulier à particulier... J'ai eu un coup de coeur pour un appartement visité avec agence, je suis donc retournée le visiter une deuxième fois pour être sûre de mon choix. Je n'ai rien signé mais j'ai évoqué une éventuelle future offre de ma part. Après cette seconde visite, une autre agence immobilière m'a proposé de visiter ce même appartement (car je me suis tout de même rendue aux rdv que j'avais déjà pris, au cas où...), ce que j'ai refusé puisque je l'avais déjà vu. En revanche, je me suis aperçue qu'en passant par cette 2ème agence, je gagnais tout de même 5000 euros! Ce n'est pas négligeable car j'ai un petit budget et ces 5000 euros me permettrait de refaire la déco de l'appartement à mon goût et de rénover une pièce qui est à rénover... Je ne sais pas quoi faire. Le fait de l'avoir visité deux fois avec la 1ère agence m'interdit-il de traiter avec la 2ème, avec laquelle je n'ai fait aucune visite? Même si je n'ai signé aucun bon de visite?  
D'avance merci !